

# **L'agriculture de montagne durable**

## **Base d'un espace alpin vivant**

### ***Situation initiale***

La contribution d'une agriculture de montagne multifonctionnelle au maintien et au développement des régions alpines est incontestable. La production de matières premières et de denrées alimentaires de qualité, la sécurisation face aux risques naturels, la conservation et le développement de paysages culturels typiques et le maintien de la diversité biologique influent de manière déterminante sur la société et la culture locales, ainsi que sur la structure économique de l'espace alpin. Garantir l'avenir de l'agriculture de montagne et son potentiel économique exige, en plus d'une initiative et d'une stratégie entrepreneuriales fortes, un programme de développement ciblé pour l'espace rural et un système d'aides différencié. Dans ce contexte, il convient de toujours tenir compte des défis, des mutations et des points forts des régions alpines.

Les aides financières sont du ressort des États membres et régions. En outre, il est nécessaire d'œuvrer à des produits et services innovants, pérennes et, le cas échéant, plus orientés vers le marché, afin d'endiguer la tendance à la déprise agricole et au dépeuplement des régions alpines. L'agriculture de montagne ne doit pas être considérée comme un élément isolé : il faut veiller davantage à ce qu'elle collabore avec d'autres domaines, comme la protection de la nature, le tourisme, l'artisanat, la sylviculture et l'énergie. Dans ce contexte, les innovations jouent un rôle particulier. Il ne s'agit pas seulement d'innovations techniques, mais aussi et surtout du choix de formes d'organisation, de commercialisation et de communication adéquates. Outre la production de denrées alimentaires, le maintien d'un cadre de vie attractif revêt aujourd'hui une importance considérable.

Les éléments ci-après sont le résultat provisoire des discussions de la Plate-forme (PF) Agriculture de montagne, qui tiennent compte des sources existantes, notamment le Protocole Agriculture de montagne de la Convention alpine, la Déclaration de la PF adoptée le 11 octobre 2011 par le Secrétariat permanent de la Convention alpine, la Déclaration d'Oberammergau du 11 avril 2011, les recommandations de l'Alliance pour l'agriculture et la protection de la nature dans les Alpes d'avril 2012 et les documents définissant la future politique agricole.

### ***Maintien et renforcement de la vie économique, sociale et culturelle dans les régions de montagne***

#### **Écologie**

1. Fourniture de services écosystémiques dans les régions de montagne, en particulier pour assurer les ressources en eau, la protection contre les risques naturels, la sécurité de la fertilité des sols, la conservation et l'entretien du paysage culturel varié typique des régions de montagne, et la biodiversité
2. Maintien d'une structure entrepreneuriale fonctionnelle pour tenir compte d'une agriculture de montagne économe en ressources et adaptée au changement climatique.

## **Économie**

1. Maintien du potentiel de production nécessaire à l'approvisionnement de la population
2. Reconnaissance et sécurisation de la contribution indispensable de l'agriculture de montagne à une production de denrées alimentaires respectant l'environnement et les animaux
3. Fourniture d'une offre de services typiquement de montagne
4. Développement de nouveaux produits et services dans une optique de diversification, pour augmenter la création de valeur ajoutée ainsi que l'emploi

## **Dimension sociale**

1. Contribution au maintien de structures décentralisées pour un espace rural vital offrant des perspectives pour la population locale, en vue de contrecarrer le dépeuplement
2. Renforcement de la prise de conscience et de la compréhension du rôle de l'agriculture de montagne en tant que lieu d'apprentissage authentique pour la société

## ***Ancrage de la montagne comme région modèle en matière de développement durable, et transfert de la technologie et du savoir-faire nécessaires à cette fin***

## **Écologie**

1. Maintien du paysage rural et de la diversité biologique, grâce à une gestion durable des ressources comme base de la production agricole en montagne, espace vital pour la population et base d'un tourisme lié à la nature dans les zones de montagne
2. Promotion de la contribution de l'agriculture de montagne à une gestion économe en ressources et adaptée à la particularité des sites
3. Promotion d'un mode de production durable réduisant les gaz à effet de serre et contribuant à l'adaptation au changement climatique

## **Économie**

1. Extension de la fabrication et de la commercialisation de produits d'origine régionale de qualité et étiquetés comme tels à des prix de production équitables
2. Renforcement du rôle de l'agriculture de montagne en tant que partenaire indispensable, par exemple pour l'artisanat, le commerce et les communes, en prenant en compte la particularité des structures et leur mise en réseau
3. Développement et établissement d'un label alpin, avec garantie d'origine et de qualité contrôlée des produits, afin de les distinguer nettement des produits des autres régions et d'obtenir une meilleure création de valeur

## **Dimension sociale**

1. Reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire et au développement durable autonome de l'espace alpin
2. Contribution à la réduction des effets du changement démographique et de l'exode rural dans les régions de montagne
3. Prise de conscience de la contribution active des agricultrices et agriculteurs au développement durable et de leur capacité à fournir des services à la société

## **Maintien des exploitations agricoles grâce à la création de conditions propices à leur bon fonctionnement et à leur rentabilité**

### **Écologie**

1. Création et maintien de systèmes d'aides ciblés pour la mise en œuvre d'une production durable, compte tenu également du changement climatique
2. Renforcement de la coopération et intensification des partenariats avec d'autres secteurs, notamment la protection de la nature, l'économie de l'environnement et de l'eau, le tourisme, la gastronomie, l'artisanat et le commerce
3. Absence d'OGM dans les régions de montagne, et renoncement aux brevets biologiques et aux clones animaux

### **Économie**

1. Prise en compte des spécificités du système économique « Agriculture de montagne », notamment à travers la conception de labels pour promouvoir les ventes des produits de montagne, dans le domaine des standards professionnels et en matière d'informations obligatoires
2. Structuration et renforcement du rôle de l'agriculture de montagne dans les filières régionales de création de valeur

### **Dimension sociale**

1. Renforcement de l'acceptation des mesures et des programmes grâce à une meilleure connaissance des services rendus à la société par l'agriculture de montagne
2. Intégration et participation à de larges processus de participation et de décision
3. Renforcement de la formation/perfectionnement, du conseil et de la recherche, et développement de technologies adéquates avec mise en pratique des connaissances, notamment par des projets transrégionaux et transfrontaliers et par la mise en réseau
4. Fourniture, garantie et développement d'infrastructures et de services de base adéquats, notamment dans le domaine de l'école, des transports publics ou des nouvelles technologies de l'information
5. Possibilité d'une formation diversifiée de la jeunesse
6. Assurer la reprise des exploitations et appuyer en particulier les créations d'entreprises

### **Interactions avec la politique agricole**

*Dans la perspective de la politique agricole, et compte tenu des handicaps naturels, le maintien de l'exploitation des régions de montagne n'est pas possible dans les conditions actuelles sans des aides spécifiques.*

Donc

il convient d'exploiter les possibilités et les marges offertes par la Politique agricole pour renforcer l'agriculture de montagne, notamment

- a) à travers un aménagement des paiements directs tenant compte des besoins de l'agriculture de montagne,
- b) à travers des paiements spéciaux pour les zones défavorisées
- c) à travers une plus forte pondération budgétaire des services rendus par l'agriculture de montagne à l'espace rural et à l'environnement, qui doit aller de pair avec une concentration des moyens
- d) à travers la promotion des petits et des jeunes exploitants agricoles

## **Conclusions**

L'agriculture de montagne est particulièrement intégrée dans les structures régionales, et elle entretient des liens étroits avec les autres secteurs économiques. Le maintien de l'exploitation dans les régions de montagne alpines est un grand enjeu social, dont dépendent la qualité de la vie de la population qui ne vit pas de l'agriculture de montagne et l'attractivité de ces régions pour les touristes. Comme l'ont montré les activités de la Stratégie macro-régionale pour la Région alpine (SUERA), la montagne et son agriculture revêtent une dimension européenne. C'est donc un enjeu d'intérêt européen en tant qu'espace de vie, économique, de loisirs, de culture et de biodiversité.

Pour que l'agriculture de montagne puisse continuer de remplir ses multiples fonctions et que la vision ébauchée devienne réalité, les conditions énumérées ci-dessus doivent être réunies, et des mesures adéquates doivent être prises par les politiques agricoles de l'UE (PAC) et par les États alpins. Ceci doit se fonder sur évaluation régulière des politiques agricoles dans les États alpins. L'avenir de l'agriculture de montagne dépend dans une large mesure de la coopération de toutes les forces sociales qui œuvrent au développement de la montagne. Mais un rôle particulier incombe aux acteurs eux-mêmes, aux agricultrices et agriculteurs de l'espace alpin.

### Documents d'approfondissement:

*Documents liés à l'élaboration d'une Stratégie macro-régionale pour la Région alpine (SUE-RA)*

*Protocole Agriculture de montagne:*

[http://www.alpconv.org/de/convention/framework/Documents/protokoll\\_d\\_berglanndwirtschaft.pdf](http://www.alpconv.org/de/convention/framework/Documents/protokoll_d_berglanndwirtschaft.pdf)

[http://www.alpconv.org/it/convention/protocols/Documents/agricoltura\\_it.pdf](http://www.alpconv.org/it/convention/protocols/Documents/agricoltura_it.pdf)

[http://www.alpconv.org/fr/convention/protocols/Documents/agriculture\\_fr.pdf](http://www.alpconv.org/fr/convention/protocols/Documents/agriculture_fr.pdf)

<http://www.alpconv.org/sl/convention/protocols/Documents/20111215%20ProtokolBerglandwirtschaftHribovskokmetijstvo.pdf>

*Déclaration d'Oberammergau:*

<http://www.bmelv.de/SharedDocs/Downloads/Landwirtschaft/LaendlicheRaume/Erklaerung-von-Oberammergau-2011.html>

*Déclaration Agriculture de montagne:*

[http://www.alpconv.org/de/convention/protocols/Documents/Declaration\\_Mountain%20farming\\_fin\\_de.pdf](http://www.alpconv.org/de/convention/protocols/Documents/Declaration_Mountain%20farming_fin_de.pdf)

*Politique agricole commune de l'UE après 2013:*

[http://ec.europa.eu/agriculture/index\\_de.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/index_de.htm)

[http://ec.europa.eu/agriculture/index\\_it.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/index_it.htm)

[http://ec.europa.eu/agriculture/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm)

[http://ec.europa.eu/agriculture/index\\_sl.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/index_sl.htm)

*Politique agricole suisse 2014-2017:*

<http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=de>

<http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=fr>

<http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=it>

*«Préserver la diversité dans les Alpes – Recommandations de l'Alliance pour l'agriculture et la protection de la nature dans les Alpes en vue d'une agriculture de montagne durable – Proposition de modification aux propositions législatives sur la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2014-2020, présentée le 12.10.2011 par la Commission européenne».*

[http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP\\_Deutsch\\_web\\_Juli\\_2012\\_ks.pdf](http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP_Deutsch_web_Juli_2012_ks.pdf) (version intégrale)

[http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP\\_Englisch\\_web\\_Juli\\_2012\\_ks.pdf](http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP_Englisch_web_Juli_2012_ks.pdf) (version intégrale)

[http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP\\_Italienisch\\_web\\_Juli\\_2012\\_ks.pdf](http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP_Italienisch_web_Juli_2012_ks.pdf) (version abrégée)

[http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP\\_Franzoesisch\\_web\\_Juli\\_2012\\_ks.pdf](http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP_Franzoesisch_web_Juli_2012_ks.pdf) (version abrégée)

[http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP\\_Slowenisch\\_web\\_Juli\\_2012\\_ks.pdf](http://www.euronatur.org/fileadmin/docs/umweltpolitik/Alpen-GAP/GAP_Slowenisch_web_Juli_2012_ks.pdf) (version abrégée)